



La Balme de Sillingy, le 7 mai 2026

DECISION DU MAIRE N° 2026-039

Objet : Travaux d'aménagement d'un bureau de poste bât D « Cœur de balme » - attribution de marchés

Le Maire de la commune de La Balme de Sillingy,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération n° 2026-024 du 21 mars 2026 délégrant au maire la prise des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé ;

Considérant que la concurrence a joué correctement ;

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer les lots du marché de travaux d'aménagement d'un bureau de poste bât D « Cœur de balme » comme suit :

LOTS	ATTRIBUTAIRE	MONTANT INITIAL
3A – Cloisons sécurisées	SAS BURDET BATIMENT 181 impasse des Lys 74330 EPAGNY METZ- TESSY	12 597,20 euros HT
3B – Serrureries sécurisées	ENTREPRISE GUILLOT 61 rue Marx Dormoy 38000 GRENOBLE	44 800 euros HT

Soit un montant initial total de 57 397,20 euros hors taxes.

Article 2 :

Le marché est signé pour une durée de 5 mois à compter de la date de commencement définie par ordre de service.

Article 3 :

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,
Séverine MUGNIER

